

Photos: Gaetan Balli/Kyotone - juliansalinas.ch

Dans sa dernière campagne, l'Office fédéral de la santé publique et Swisstransplant incitent les Suisses à anticiper leur volonté de leur vivant.



FAUTE DE GREFFES, 3 DÉCÈS PAR SEMAINE

DON D'ORGANES Depuis le 1^{er} janvier, nos voisins français ont renforcé le consentement présumé: les défunts deviennent donateurs par défaut. La Suisse, elle, régresse.

● **EVELYNE EMERI**

evelyne.emeri@lematin.ch

LIRE L'ÉDITO CI-CONTRE

Les dernières statistiques de Swisstransplant font frissonner. Le premier semestre 2016 fait désormais état de trois décès par semaine contre deux auparavant. Trois patients qui perdent la vie faute de greffes et, partant, faute de donateurs. À fin septembre 2016, plus de 1500 patients – dont l'état de santé se péjore – étaient sur cette liste d'attente qui conti-

nue de s'allonger, tandis que les dons reculent drastiquement. Le nombre de donateurs en mort cérébrale a passé de 143 en 2015 à 48 pour les six premiers mois de 2016. Et les projections s'annoncent pires.

60% des familles refusent

Triste réalité que le Dr Franz Immer, CEO de la Fondation nationale suisse, ne peut que constater avec inquiétude: «À part l'Allemagne et la

Suisse, tous nos pays voisins fonctionnent avec le consentement présumé du patient, ce qui rend le dialogue et l'acceptation beaucoup plus facile pour les familles. La Suisse, elle, est toujours sous le régime du consentement explicite élargi (il faut l'accord exprès du donneur de son vivant ou de ses proches, nldr). Comme la moitié des familles ne connaissent pas l'avis du malade, nous nous heurtons actuellement à 60% de refus.»

Pendant ce temps, la France

renforce encore le principe du consentement présumé et fait les gros titres

sur le sujet. Depuis le 1er janvier, les équipes médicales n'ont plus formellement l'obligation de consulter les proches qui refusaient jusqu'ici dans un tiers des cas (2 fois moins qu'en Suisse). Si le défunt n'a pas expressément exprimé de refus, cette absence vaut acceptation et les prélèvements se font par défaut. La souplesse et le dialogue restent de mise avec les familles. La stratégie française pointe deux éléments centraux: l'encouragement au don et l'inscription des citoyens dans le registre existant des refus.

La Suisse, elle, s'enfonce. Des motions, en 2014 et en 2015, ont bien tenté de faire changer la législation en force. L'ex-conseiller national Laurent Favre (PLR/NE) et l'ex-conseiller aux États Felix Gutzwiller (PRD/BS) avaient déposé des motions en faveur du consentement présumé. Si le Conseil national avait accepté le projet à une courte majorité, la Chambre haute de l'Assemblée fédérale s'y était opposée, faisant capoter les espoirs de Swisstransplant et des futurs receveurs.

Donneurs en chute libre

«Notre plan d'action vise 20 donneurs par million d'habitants d'ici fin 2018 (14,4 en 2014, 17,4 en 2015). La tendance 2016 est à la baisse. Nous avons chuté à 11,7 (23 à 25 en France), poursuit le Dr Immer. Les chiffres sont si mauvais que les modalités du consentement vont revenir au centre des débats politiques avant 2018; 85% de la population est pour le don d'organes selon no-

tre dernier sondage réalisé dans tout le pays.»



« 85% de la population est pour le don d'organes »

Dr Franz Immer,
directeur de Swisstransplant